

MUFA.be



Nouvelles de la Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne

Lettre d'information n°69 - Décembre 2022

Au sommaire

La MuFA vous invite au double événement 22.12

- Remise de prix des MUses.lux, le prix des Maisons de l'urbanisme de la Province de Luxembourg
- Conférence *'Comment faire évoluer le bâti résidentiel existant, dans l'optique du développement durable ?'* de monsieur Jean-Marie Hauglustaine, chargé de cours honoraire, ULiège

Les Maisons de l'urbanisme Famenne-Ardenne et Lorraine-Ardenne ont le plaisir de vous inviter à la remise officielle des prix de la 2e édition du Prix des Maisons de l'urbanisme de la Province de Luxembourg, les **MUses.Lux**.

Les lauréats seront dévoilés ce **jeudi 22 décembre 2022 dès 18h30** à la salle Julie Billart, rue du Sablon 47 à 6600 Bastogne.

A cette occasion, nous aurons la chance d'accueillir, **Jean-Marie Hauglustaine**, chargé de cours honoraire à l'Université de Liège, qui nous exposera « *Comment faire évoluer le bâti résidentiel existant, dans l'optique du développement durable ?* ».

Cette conférence sera suivie de la remise de prix à 19 h 30 afin que vers 19 h 45 nous puissions prendre le verre de l'amitié.

Une initiative soutenue par la Région Wallonne et la Province de Luxembourg.

[Lien vers le formulaire d'inscription](#)

Jeudi 22 décembre 18h30
Remise de prix et conférence
Salle de conférence Henallux à Bastogne

LES MUSES.LUX
Prix des Maisons de l'urbanisme de la province de Luxembourg
Avec le soutien de la Wallonie et de la Province de Luxembourg

Faire évoluer le bâti résidentiel existant, dans l'optique du développement durable !
par **Jean-Marie Hauglustaine**
Chargé de cours honoraire, ULiège

Les MUses.lux en quelques mots

En 2019, les deux Maisons de l'urbanisme de la province de Luxembourg se sont associées pour lancer le prix les MUses.lux, le prix des Maisons de l'urbanisme de la province de Luxembourg. Les MUses.lux fait suite aux cinq éditions du Prix d'architecture durable de la province de Luxembourg organisé par les deux maisons de l'urbanisme de la Cellule Développement Durable de la Province de Luxembourg, dans le but d'ouvrir la thématique pour toucher des projets autres qu'architecturaux.

Les critères

Il s'agit du seul prix en Wallonie qui allie les deux thématiques de l'architecture et du développement durable. Il a aussi la particularité d'être destiné aux Maîtres de l'ouvrage et non aux Auteurs de projet comme la plupart des autres prix d'architecture.

Ce prix vise à récompenser les réalisations contribuant à l'attractivité et à la qualité du cadre de vie d'une ville, d'un bourg ou d'un village. Les projets doivent jouer un rôle centralisateur ou structurant dans une commune et doivent entrer dans l'une des catégories suivantes :

1. Espace public : la création, l'aménagement, la valorisation d'espaces publics, parcs et jardins, équipements récréatifs,...
2. Bâtiment : la construction, la transformation, l'aménagement de bâtiments ou de façades, publics ou privés
3. Projet mobilisateur ou démarche immatérielle : la mise en place de petits projets mobilisateurs ou de démarches immatérielles visant à valoriser le cadre de vie (charte, inventaires, schémas, signalétiques...)

Cette seconde édition a été lancée en décembre 2021. Les inscriptions et remise des dossiers ont été clôturés en avril 2022.



Récompenser les réalisations contribuant à l'attractivité et à la qualité du cadre de vie d'une ville, d'un bourg ou d'un village

> 3 catégories



Espace public

la création, l'aménagement, la valorisation d'espaces publics, parcs et jardins, équipements récréatifs...



Bâtiment

la construction, la transformation, l'aménagement de bâtiments ou de façades, publics ou privés



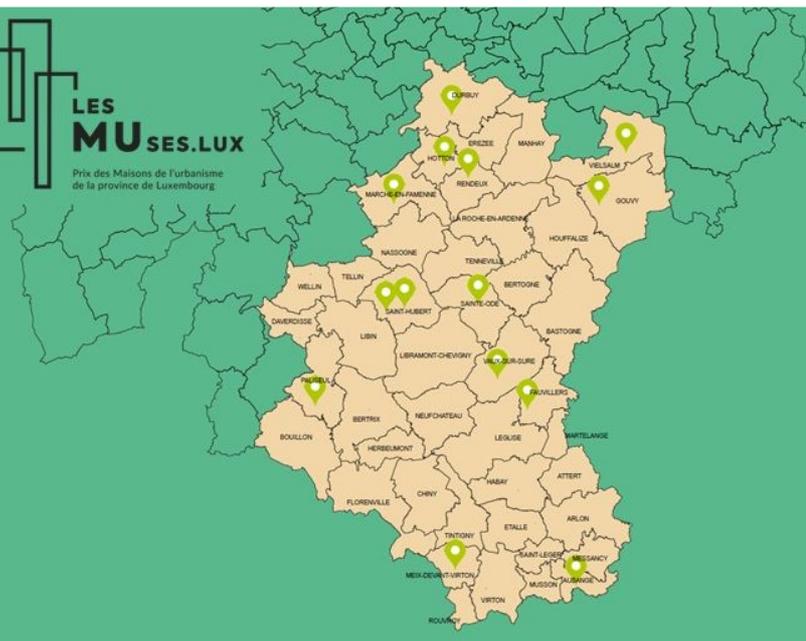
Démarche immatérielle Projet mobilisateur

la mise en place de petits projets mobilisateurs ou de démarches immatérielles visant à valoriser le cadre de vie (charte, inventaires, schémas, signalétiques...)

> Un prix de 1500€ par catégorie

> Prix aux maîtres d'ouvrage : particulier, association ou MO public

14 candidatures et un jury



Afin de départager les 14 candidats aux trois catégories, le jury, composé de professionnels de l'architecture et du développement durable, s'est réuni le 6 octobre dernier.

Il s'est basé sur deux critères principaux d'appréciation des projets, analysés à part égale :

- La contribution à la qualité architecturale, urbanistique, patrimoniale et paysagère
- Mise en évidence et valorisation du contexte existant, bâti et non bâti

(paysage, espace-rue, espace public, biens patrimoniaux, mémoire du lieu...)

- Adéquation du programme à la situation existante. Respect des caractéristiques patrimoniales éventuelles. Langage cohérent pour l'ensemble de la conception (dialogue neuf-ancien, interventions contemporaines...)
- L'intégration des principes de Développement durable

Le développement durable est un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable (cit. 1992, Sommet de la Terre, Rio).



Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne avec le soutien de la Wallonie

Rue de l'Ancienne Poste 24

6900 Marloie

Tél. 084/456860

info@mufa.be

<http://www.mufa.be>

N° entreprise : 860 602 806

N° compte : BE82 7512 0485 7168

Vous recevez ce message car vous avez marqué votre intérêt en communiquant vos coordonnées à la MUFA

Le 25 mai 2018, l'Europe a franchi un pas dans la protection des données personnelles.

Si nous n'avons aucune réaction de votre part, nous supposons que vous êtes encore partant pour recevoir les nouvelles de la MUFA.

En décidant de vous désinscrire ici, vous serez retiré de la liste d'envoi de la newsletter.

Si vous souhaitez également être retiré du carnet d'adresse de la MUFA, merci de nous envoyer un email à l'adresse info@mufa.be.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 sendinblue

© 2020 MUFA